

Évaluations nationales Compte rendu de l'audience intersyndicale du 26 septembre.

Le mercredi 26 septembre, les 5 organisations syndicales signataires d'un communiqué commun à la profession ont été reçues en audience par le DASEN, le secrétaire général, l'IEN de Melle et l'IEN de Niort Sud

Nos organisations syndicales ont exposé les divers motifs qui nous ont amenés à communiquer une consigne syndicale de non passation, non remontée ou réappropriation des évaluations nationales.

S'en est suivi un débat sur ces évaluations. L'administration nous a donc fait l'article de ces tests qui auraient pour seule vocation de nous aider à analyser le besoins de nos élèves, mais aussi les besoins des enseignants. Elle seraient nécessaires pour affiner le plan de formation qui nous sera proposé à l'avenir. On se demande vraiment comment on faisait avant. Il est tout de même étrange que l'on fasse une corrélation entre les difficultés des élèves et les besoins en formation des enseignants. Au SNUipp-FSU nous pensons que ce n'est pas avec quelques heures d'animations pédagogiques que nous améliorerons les conditions d'apprentissage des élèves, mais bien avec des moyens humains supplémentaires une véritable formation continue.

Concernant nos craintes que ces évaluations soient à terme utilisées pour mettre en concurrence les établissements et les enseignants, soyez rassurés chers collègues, tout va pour le mieux. Même si notre ministre a dit dans les médias cet été qu'il souhaitait se servir des résultats des évaluations pour permettre une comparaison des établissements et permettre une rémunération au mérite, ce n'est pas ce qu'il voulait dire. Non, non, ces évaluations sont un outil pour aider les enseignants. Cette phrase a été de nombreuses fois répétée, à croire que notre DASEN voulait s'en persuader lui même.

Nous sommes aussi intervenus pour rappeler qu'il existait de très bonnes évaluations dans le département et que les collègues devaient pouvoir continuer de les utiliser à la place des évaluations nationales. Apparemment, ces « anciennes » évaluations, ne correspondent pas vraiment aux programmes, (alors qu'elles faisaient tout à fait l'affaire encore l'an dernier)

Les évaluations nationales sont-elles étalonnées pour permettre une analyse des réponses des élèves, ce que l'administration ne pourrait pas faire avec d'autres évaluations. Il est primordial semble-t-il que le DASEN ait toutes les remontées pour pouvoir piloter son département. Ah bon, il nous semblait que ces évaluations devaient aider les enseignants dans les classes ? Alors pourquoi ne pas les laisser s'emparer des outils les plus adaptés à leur pratique ?

Concernant l'absence de textes régissant la passation de ces évaluations, le directeur académique n'a pas pu nous opposer d'arguments, puisqu'en effet, en dehors d'articles parus sur éducol, aucun texte officiel n'oblige la passation de ces évaluations. Le DASEN ne peut donc que « demander » aux enseignants de les faire passer. Mais nous avons pu constater les nuances qu'il mettait derrière cette demande, puisque des écoles ont déjà subi des pressions pour faire passer les évaluations à leurs élèves.

Nous avons rappelé au DASEN qu'aucune sanction ne pouvait être prononcée en l'absence de textes, ce qu'il a fini par admettre, ou plutôt, il nous a dit ne pas être dans une logique de sanctions et de blâmes. Pas étonnant puisqu'il ne pourrait s'appuyer sur aucun texte.

Nous avons donc profité de cette audience pour lui rappeler notre consigne de non remontée des évaluations.

Nous soutiendrons en intersyndicale tous les collègues qui subiraient des pressions ou des menaces de la part de l'administration à ce sujet.

La position de principe de l'administration qui défend le bien fondé de ces évaluations ne nous étonne pas. Cependant il est toujours assez cynique de voir à quel point DASEN et IEN peuvent prêcher une année le blanc pour prêcher l'année suivante le noir selon les desiderata de tel ou tel ministre. Prendre en exemple les recherches de Stanislas Dehaene, alors même que les années précédentes Vivianne Bouysse, qui lui est farouchement opposée, était citée par nos IEN fait sourire ... jaune !

Ne nous laissons pas instrumentaliser par notre ministre, défendons notre professionnalisme et notre liberté pédagogique.

Ne restez pas seuls face à ce sujet. Parlez en en équipe et contactez les représentants des personnels du SNUipp-FSU.